



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 55557

### Texte de la question

M. Jacques Kossowski \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de l'enseignement des sciences économiques dans le cadre scolaire. L'avant-projet de loi d'orientation sur l'école semble faire naître des inquiétudes chez les enseignants concernés. En effet, ce projet ne permettant aux élèves de seconde de choisir qu'un seul enseignement de détermination, qui sera nécessairement la seconde langue vivante - cette dernière étant obligatoire en première -, les professeurs craignent que les sciences économiques ne soient reléguées au rang d'option facultative. Le fait d'exclure cette discipline de la culture commune des lycéens remet en cause une orientation raisonnée et informée en classe de première - ce qui est pourtant l'objectif affiché de la seconde. La filière économique et sociale (ES) pourrait s'en trouver dévalorisée alors qu'elle accueille aujourd'hui quelque 30 % des bacheliers de la voie générale et qu'elle offre de bons éléments aux filières de l'enseignement supérieur, y compris les plus prestigieuses. Enfin, il n'est pas inutile de souligner que l'économie joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre société et qu'en conséquence l'acquisition de connaissances dans ce domaine précis participe à l'initiation citoyenne. Il lui demande ce qu'il compte mettre en oeuvre pour consolider cet enseignement et rassurer les professeurs en charge de cette matière.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un certain nombre de pistes pour une organisation des enseignements en lycée dans le cadre du rapport annexé au projet de loi d'orientation sur l'école. Ce projet de loi est actuellement en discussion au Parlement. S'agissant plus particulièrement de la classe de seconde évoquée dans le rapport annexé, l'organisation proposée est définie dans le souci de favoriser des orientations ouvertes vers toutes les séries de première et en particulier vers la série économique et sociale. Par amendement déposé au cours de la discussion sur la loi d'orientation, le ministre a proposé à l'Assemblée nationale, qui l'a accepté, d'inclure la deuxième langue vivante dans le tronc commun des enseignements de cette classe. L'organisation envisagée de la seconde ne mettra donc pas en péril les sciences économiques et sociales puisque ces dernières pourront être choisies au titre de l'enseignement de spécialisation sans être en concurrence avec la langue vivante 2. Les élèves ayant un projet plus ou moins défini d'orientation vers la série ES pourront donc tout naturellement se familiariser avec cette discipline. Au-delà de la classe de seconde, la série ES dont les effectifs sont en croissance continue depuis plusieurs années et qui est actuellement largement reconnue comme une voie de réussite aux débouchés diversifiés, sera confortée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Kossowski](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55557

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 janvier 2005, page 469

**Réponse publiée le** : 29 mars 2005, page 3297